

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
9 avril 2019**

19-04-49

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 9 avril 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 9 avril 2019 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2019
5. Archives - Calendrier de conservation
6. Archives - Partenariat avec la municipalité de Très-Saint-Rédempteur
7. Prolongement naturel du sentier de L'Escapade – Municipalité de Sainte-Marthe
8. Comité intermunicipal en loisirs – Mandat à Gaétane Gagnier pour représenter la municipalité
9. Versement au Comité des loisirs
10. Avis de motion et présentation du projet de règlement no 201 remplaçant le règlement sur les systèmes d'alarme (RMH 110-2019)
11. Avis de motion et présentation du projet de règlement no 202 modifiant le règlement sur les nuisances (RMH 450-2019)
12. Rénovation du Centre social et sportif – Travaux de peinture
13. Travaux publics – Achat d'une remorque
14. Réfection de la chaussée – Chemin Sainte-Marie – Appel d'offres
15. Inventaire des installations septiques – Appel d'offres
16. Déploiement du Réseau express métropolitain (REM)
17. Dons et commandites
18. Correspondance
19. Questions de l'assistance
20. États financiers au 31 décembre 2018
21. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

19-04-50

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2019-04-09 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 61 331,45 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 22 069,85 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 24 015,41 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 603,25 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 114 019,96 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2019

Il est proposé

19-04-51

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ARCHIVES - CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4^o à 7^o de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BA_NQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe souhaite utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe n'a pas de règlement de



No de résolution
ou annotation

19-04-52

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

délégation de pouvoirs, ou de signature, ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

D'AUTORISER monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Michel Bertrand, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou modification relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ARCHIVES - PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe est présentement à revoir la gestion de ses archives afin de procéder à la mise à jour des documents selon un calendrier de conservation spécifique suggéré Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ);

ATTENDU QU'une ressource à temps partiel de notre municipalité a pour mandat de supporter la direction générale pour procéder à l'élagage et/ou au classement des dossiers actifs, semi-actifs et permanents;

ATTENDU QUE la gestion des archives revêt une grande importance qui nécessite des compétences spécifiques;

ATTENDU QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a des besoins similaires aux nôtres en matière de gestion des archives;

ATTENDU QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur pourrait confier le mandat de la mise à jour de leurs archives à une firme spécialisée comme le font nombre de municipalités mais souhaiterait plutôt avoir recours à notre personnel qui a développé une expertise en la matière afin de permettre, entre autres, plus de flexibilité et un suivi continu;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Marthe et de Très-Saint-Rédempteur ont récemment conclu une entente intermunicipale permettant d'entrevoir d'autres initiatives de partenariats;

ATTENDU QUE l'acceptation d'un tel partenariat avec la municipalité de Très-Saint-Rédempteur procure certains bénéfices au personnel affecté à remplir le mandat;

ATTENDU QUE la facturation auprès de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur se ferait au prix coûtant, incluant le coût des bénéfices marginaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

pour le personnel de la municipalité de Sainte-Marthe affecté à ce mandat, donc à coût et bénéfice nul pour la municipalité de Sainte-Marthe;

ATTENDU QUE cette façon de procéder n'est pas unique puisque nous procédons déjà ainsi avec la municipalité de Saint-Polycarpe pour les services de prévention en sécurité incendie et la municipalité de Très-Saint-Rédempteur procède également ainsi avec la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour les services d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-04-53

D'ACCEPTER que des membres du personnel administratif de la municipalité de Sainte-Marthe soient affectés à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur afin de réaliser des mandats, notamment celui de la gestion des archives;

DE FACTURER au prix coûtant, incluant les coûts des divers bénéfices marginaux, la municipalité de Très-Saint-Rédempteur selon le nombre d'heures où des membres de notre personnel auront été affectés sur des mandats à Très-Saint-Rédempteur.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PROLONGEMENT NATUREL DU SENTIER DE L'ESCAPADE – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est propriétaire du lot 2 643 221 du cadastre du Québec depuis 1958;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'a jamais utilisé cette lisière de terrain située dans le prolongement naturel du sentier de L'Escapade sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marthe;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'a pas besoin de cette lisière de terrain et qu'elle souhaite la céder à la municipalité de Sainte-Marthe, sans aucune garantie et à ses risques et périls, (sans garantie de titre et sans garantie de qualité) au prix de un dollar (1,00 \$);

EN CONSÉQUENCE,

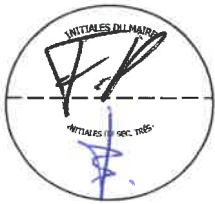
Il est proposé

19-04-54

D'ACQUÉRIR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, sans aucune garantie légales et au risques et périls de la municipalité de Sainte-Marthe, au prix de un dollar (1,00 \$), le lot 2 643 221 du cadastre du Québec;

D'AUTORISER monsieur le maire François Pleau ainsi que monsieur le directeur général Michel Bertrand, à signer l'acte de cessions et tous les autres documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

DE MANDATER Me Diane Pharand, notaire, pour la préparation de tous les documents requis et d'en acquitter les honoraires professionnels.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

COMITÉ INTERMUNICIPAL EN LOISIRS – MANDAT À GAÉTANE GAGNIER POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé

19-04-55

D'ACCEPTER que madame Gaétane Gagnier, intervenante jeunesse et de loisirs au sein de notre municipalité puisse intervenir au Comité intermunicipal en loisirs de Vaudreuil-Soulanges pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe;

DE PERMETTRE au Comité intermunicipal en loisirs de Vaudreuil-Soulanges, par l'entremise de madame Gaétane Gagnier, d'adresser des demandes de subventions, le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

VERSEMENT AU COMITÉ DES LOISIRS

Il est proposé

19-04-56

D'ACCEPTER le versement d'une subvention au montant de 3 600 \$ au Comité des loisirs de Sainte-Marthe afin de permettre à cette entité dévouée aux loisirs de Sainte-Marthe, la constitution d'un fonds de roulement adéquat pour la planification et la réalisation des diverses activités planifiées. Ces activités planifiées ayant au préalable été présentées aux membres du conseil municipal.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 201 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME (RMH 110-2019)

Monsieur le conseiller Carl Dupras donne avis de motion qu'un nouveau règlement concernant les systèmes d'alarme (règlement no 201) sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 202 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES (RMH 450-2019)

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin donne avis de motion qu'un nouveau règlement (règlement no 202) modifiant le règlement sur les nuisances sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

accompagne cet avis de motion.

RÉNOVATION DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF – TRAVAUX DE PEINTURE

ATTENDU QUE la phase de réalisation des travaux de rénovations au Centre social et sportif présentement en cours de réalisation ne prévoyait pas les travaux de peinture;

ATTENDU QUE le moment de réaliser les travaux de peinture suivra incessamment;

ATTENDU QUE selon la superficie de Centre social et sportif il s'agit de travaux d'une relative envergure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-04-57

D'AUTORISER l'administration municipale à confier la réalisation des travaux de peinture à un entrepreneur spécialisé en la matière selon un taux horaire négocié et en rapport au marché et de procéder ensuite au paiement;

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRAVAUX PUBLICS – ACHAT D'UNE REMORQUE

ATTENDU QUE le besoin d'une remorque pour le service des travaux publics a été analysé depuis l'an dernier;

ATTENDU QU'en 2018, la municipalité a procédé à quelques occasions à la location d'une remorque du type identifié comme répondant à ses besoins et que l'expérience a été concluante;

ATTENDU QUE des recherches ont été effectuées pour évaluer ce qui est disponible sur le marché de la revente pour ce type de remorque;

ATTENDU QUE l'écart de prix entre une remorque neuve et usagée ne justifie pas d'opter pour une remorque usagée;

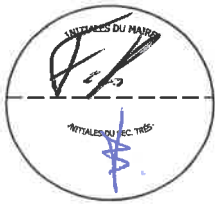
ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une remorque neuve et que celle de TRAILGO, une division d'unitrail inc. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-04-58

D'AUTORISER l'achat d'une remorque portant le numéro d'identification 2NEB212BXKN012083 auprès de TRAILGO, une division d'unitrail inc. au montant de 8 307 \$, taxes en sus.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE – CHEMIN SAINTE-MARIE – APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE le conseil municipal et son administration ont eu une rencontre récente avec monsieur Luc Brouillette, ingénieur, afin d'évaluer les meilleures options quant à la réfection d'un premier tronçon sur le chemin Sainte-Marie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-04-59

D'AUTORISER le directeur général de la municipalité à demander des soumissions publiques par le biais du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), conformément aux exigences du *Code municipal du Québec* et selon les recommandations et les préparatifs effectués pour le devis par de monsieur Brouillette, ingénieur.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

INVENTAIRE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) s'interroge sur le taux de conformité des installations septiques résidentielles sur le territoire de notre municipalité et des mesures correctives, le cas échéant;

ATTENDU QUE la municipalité est tenue d'apporter des réponses aux attentes de ce ministère, ce qui implique qu'une certaine expertise doit être réalisée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

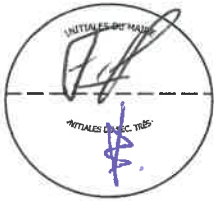
19-04-60

D'AUTORISER monsieur le directeur général à solliciter une rencontre avec les représentants du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin que leurs attentes soient précisées;

D'AUTORISER monsieur le directeur général à préparer un devis et lancer un appel d'offres dans les plus brefs délais pour effectuer l'expertise nécessaire.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)

ATTENDU QUE le réseau express métropolitain (REM) est un nouveau mode de déplacement, de type métro léger. Il constitue aussi l'un des plus grands projets de transport collectif du Québec au cours des cinquante dernières années. Les coûts de construction de ce dernier sont évalués à 6,3 milliards de dollars;

ATTENDU QUE le REM desservira 26 stations, dont six dans l'ouest de l'île de Montréal, où son premier passager à bord est prévu pour 2023. Le REM s'arrêtera à Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QU'un autre important projet d'infrastructure est la reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes, actuellement emprunté par 86 000 usagers au quotidien. Le nouveau pont devrait être finalisé en 2030;

ATTENDU QUE la venue prochaine d'un hôpital sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges provoquera de nouveaux besoins en déplacements et par conséquent, en transport collectifs;

ATTENDU QUE le déploiement du REM dans la région de Vaudreuil-Soulanges engendrerait assurément des retombées économiques importantes en attirant notamment de nouvelles entreprises et de la main-d'œuvre;

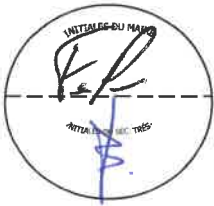
ATTENDU QUE les places de stationnement prévues à la station du REM de Sainte-Anne-de-Bellevue ne seront pas suffisantes pour desservir la population actuelle et future de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE le REM est simultanément positif pour l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et le développement durable. En effet, il pourrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 680 000 tonnes en 25 ans d'exploitation;

ATTENDU QUE le REM pourrait également réduire les pertes économiques liées à la congestion routière, estimées à 1,9 milliard de dollars par an dans la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE le temps de trajet et la fréquence des trains seront supérieurs à ceux des autres services de transport actuellement offerts dans la région. Ainsi, l'offre de service du REM répondrait davantage aux besoins de la population de la région et améliorerait grandement la qualité de vie;

ATTENDU QUE les plans actuels du nouveau pont comprennent un accotement adapté à l'utilisation par les autobus. Or, la fiabilité d'un tel service dépend notamment des conditions météorologiques et du flot de la circulation routière. Un service peu fiable est moins prisé par les usagers. Le REM serait un service beaucoup plus efficace;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE selon des recherches effectuées par l'Université McGill, si un passager a plus de deux connexions, il se décourage grandement de l'utilisation du transport en commun. En l'absence d'un mode de transport efficace comme le REM dans la région de Vaudreuil-Soulanges, la population continuera à utiliser la voiture pour se rendre à destination;

ATTENDU QUE selon l'Institut de la statistique du Québec, la projection de la croissance démographique de Vaudreuil-Soulanges devrait augmenter de 40% entre 2011 et 2036;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-04-61

DE DEMANDER à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'effectuer toutes les représentations nécessaires auprès de toute autorité afin d'assurer une connexion du REM entre Sainte-Anne-de-Bellevue et Vaudreuil-Soulanges.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à madame Marilyne Picard, députée de Soulanges, à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'aux 22 municipalités de Vaudreuil-Soulanges.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

14-04-62

D'AUTORISER les dons et commandites suivants:

- Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges 100 \$
- Comité Ville en Santé Pincourt 200 \$
- Oeuvre de l'Évêque de Valleyfield 120 \$

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Monsieur Michel Poirier, CPA, de la firme d'experts-comptables Poirier & Associés, dépose le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, en commente les points principaux et se montre disponible pour répondre aux questions des membres du conseil municipal.

Il est proposé

19-04-63

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour 2018, tels que présentés par la firme d'experts-comptables Poirier & Associés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 48,

Il est proposé

19-04-64

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général